

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 263

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

501 157 580 RCS Besançon.

SAS HOLDING HB2E.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 288500.00 EUR.

Adresse : 3, Route de Verne, Zone Europolys III, 25110 Autechaux.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE _____ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUTECHAUX du 26 février 2021, il a été établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la Société par Actions Simplifiée APSYS-TECHNOLOGIES au Capital de 50 000 euros immatriculée au RCS de BESANCON sous le N° 833 508 534 dont le siège social est dont le siège social est 3 Route de Verne Zone Europolys III à 25110 AUTECHAUX par la Société SAS HOLDING HB2E, Société par Actions Simplifiée au capital de 288 500 euros immatriculée au RCS de BESANCON sous le N° 501 157 580 dont le siège social est 3 Route de Verne Zone Europolys III à 25110 AUTECHAUX. La Société APSYS- TECHNOLOGIES ferait apport à la Société SAS HOLDING HB2E d'un actif de 1 030 457 euros à charge d'un passif de 874 515 euros soit un apport net de 155 942 euros. La Parité d'échange serait fixée à 1 action de SAS HOLDING HB2E pour 517 actions de la SAS APSYS-TECHNOLOGIES. En rémunération de cet apport net, la Société SAS HOLDING HB2E renoncerait à exercer ses droits relatifs à l'attribution des 96 actions à créer par suite de la fusion simplifiée, en tant que propriétaire de l'intégralité des actions de la Société SAS APSYS-TECHNOLOGIES absorbée. Il ne serait en conséquence, créé aucune action nouvelle par l'effet de la fusion-renonciation. La prime de fusion s'élèverait à 146 342 euros . Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er octobre 2020, jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seraient prises en charge par la Société SAS HOLDING HB2E. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante et l'Associé Unique de la Société Absorbée. Le projet de traité de fusion a été déposé le 22 Juillet 2021 au greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON avec rapport du commissaire à la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure au présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, soit devant le Tribunal de Commerce de BESANCON pour les deux sociétés, dans un délai de trente jours à compter de l'insertion du présent avis au BODACC. Pour avis..